

Territoires, efficacité et simplicité
Budget supplémentaire**P4**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER

au niveau du chapitre le Budget supplémentaire pour 2026 équilibré à hauteur de 224 272 063,00 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et de 84 367 343,95 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et comportant 11 880 183 € d'autorisations de programme et -4 959 243 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

D'AUTORISER

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

DE FIXER

le montant maximum des emprunts pouvant être contractés par la Présidente dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 2 juillet 2021 modifiée à 218 814 437,05 € ;

D'AUTORISER

à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;

D'AFFECTER

le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 constaté au compte financier unique à hauteur de 286 152 765,95 € à la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2025 et reporté au chapitre 001 de l'exercice 2026 à hauteur de 209 688 751,00 €, par une inscription d'une recette au compte 1068 de 209 688 751,00 €. Le solde disponible, soit 76 464 014,95 €, fait l'objet d'une inscription en recette de fonctionnement sur le chapitre 002 ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget supplémentaire 2026 d'une dotation de 9 500 000 € d'autorisations de programme au titre du programme S313 "Fonds pour une transition juste - FTJ 2021-2028" ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 9 500 000 € à l'opération 22D08995 relative au fonds pour une transition juste 2021-2027 ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget supplémentaire 2026 d'une dotation de 200 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme S800 « Développer le système d'information de la collectivité » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 200 000 € au titre du déploiement du guichet unique.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire, Raymond de MALHERBE